

MAIRIE DE MAS-SAINT-CHELY

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2024

Présents : Mesdames BECQUERELLE, FAURE, ROBERT et Messieurs ANDRE, GINISTY, LAURENT, MOREAU, MOURGUES, SALLES et VERGELY

Absent non excusé : Monsieur MOREAU

La séance, ouverte à 20h30, est présidée par Monsieur Gilles VERGELY, maire. Monsieur LAURENT est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du PV du Conseil Municipal du 25 janvier 2024 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2023 :

Le Conseil approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2023 :

Le Conseil approuve le compte administratif à l'unanimité.

Imposition :

Le Conseil maintient les taux d'imposition tels que votés en 2023 pour 2024.

Subventions aux associations :

Le Conseil, à la majorité, accorde des subventions aux associations suivantes : Société intercommunale de Chasse, Cineco, JA Lozère, Les amis de l'école du Méjean, Amicale des Pompiers de Ste Enemie, Association du Méjean, AFSEP.

Budget primitif 2024 :

Le Conseil adopte le budget primitif tel que présenté et précise qu'il l'adopte au niveau du chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement, à l'unanimité.

Durée d'amortissement :

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissement proposées et de donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour la réalisation de ces opérations.

Répartition des frais engagés pour la formation de l'agent technique :

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la formation de l'agent technique à l'unanimité.

Durée de location du columbarium :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à régulariser tout document portant la durée de location de case à 30 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.